

La FEMA offre une assistance au-delà de la réparation de logements

Release Date: Août 2, 2023

Propriétaires et locataires du Vermont dans les comtés de Calédonie, Chittenden, Lamoille, Orange, Orléans, Rutland, Washington, Windham et Windsor qui ont été touchés par les violentes tempêtes, inondations, glissements de terrain et coulées de boue qui se produisent depuis le 7 juillet 2023 peuvent être éligibles aux subventions FEMA pour les pertes de biens personnels et autres dépenses admissibles.

Programme Particuliers et ménages

Le programme Particuliers et ménages (IHP) de la FEMA fournit une assistance aux personnes et aux ménages éligibles qui ont dû faire face à des dépenses nécessaires non assurées ou sous-assurées et des besoins importants à la suite des violentes tempêtes, inondations, glissements de terrain et coulées de boue de juillet. Il s'agit en particulier d'une assistance au-delà de la réparation du logement.

Le montant et les types d'aide sont déterminés par vos dépenses et peuvent inclure :

- Assistance médicale et dentaire
- Aide à la garde d'enfants
- Assistance pour les articles divers
- Aide au déménagement et au stockage
- Assistance funéraire

D'autres types d'assistance ne sont disponibles que si un demandeur sollicite un prêt en cas de catastrophe auprès de la US Small Business Administration (SBA) et ne remplit pas les conditions pour en bénéficier. Le fait de présenter une demande ne signifie pas que vous devez accepter un prêt. L'aide supplémentaire disponible peut être :



- une assistance au remplacement des biens personnels
- une aide au transport
- une police d'assurance collective contre les inondations (GFIP)

Pour en savoir plus, veuillez vous adresser à un spécialiste de la FEMA par téléphone au **800-621-3362** ou en personne dans les centres de rétablissement après sinistre. Pour localiser le centre le plus proche, rendez-vous sur fema.gov/drc.

Exigences générales du programme

En général, les demandeurs doivent remplir toutes les conditions suivantes :

- Vous ou quelqu'un qui vit avec vous êtes ou est un citoyen américain, un ressortissant non citoyen ou un étranger qualifié.
- Vous satisfaites aux vérifications d'identité et d'occupation de la FEMA.
- Vous devez satisfaire à la vérification de propriété pour les réparations de logement et l'aide au remplacement du domicile.
- Votre résidence principale se trouve dans une zone sinistrée désignée par le président et est invivable ou inaccessible.
- Vous n'avez pas d'assurance, ou vous avez déposé une demande d'indemnisation par votre assurance qui ne couvre pas toutes vos pertes.

Demandez l'aide de la FEMA

Faites une demande en ligne sur DisasterAssistance.gov, téléchargez l'[application mobile de la FEMA](#) pour les appareils mobiles ou appelez la ligne d'assistance gratuite au **800-621-3362**. Un service de traduction est disponible. Si vous utilisez un service de relais tel qu'un service de relais vidéo (VRS), un service téléphonique sous-titré ou autres, communiquez-en le numéro à la FEMA lors de votre demande.

Pour visionner une vidéo sur les modalités de demande d'aide, rendez-vous sur [FEMA Accessible : Trois façons de s'inscrire à l'assistance en cas de catastrophe de la FEMA - YouTube](#).



Pour consulter les dernières informations, visitez fema.gov/disaster/4720. Suivez le compte de la région 1 de la FEMA sur Twitter à twitter.com/FEMARegion1 ou sur la page Facebook de FEMA à facebook.com/FEMA.

Pour obtenir les dernières informations sur la réponse et le rétablissement du Vermont, suivez l'Agence de gestion des urgences du Vermont sur twitter.com/vemvt et [facebook.com/ VermontEmergencyManagement](https://facebook.com/VermontEmergencyManagement).

La FEMA s'engage à garantir que l'assistance en cas de catastrophe est attribuée équitablement, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, la nationalité, le genre, l'âge, la situation de handicap, la maîtrise de l'anglais ou la situation économique. Tout survivant d'une catastrophe ou membre du public peut contacter le Bureau des droits civiques de la FEMA sans frais au 833-285-7448 s'il estime être victime de discrimination. Des opérateurs multilingues se tiennent à votre disposition.



FEMA